



Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 59/10

Budget 2011

| Composition Commission des Finances | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Jane Meylan | Membre |
| Samuel Droguet | Membre |
| Charles Leu | Président |
| Philippe Muggli | Membre, rapporteur |

| Dates des réunions |
|--------------------|
| 2 novembre 2010 |
| 11 novembre 2010 |
| 27 novembre 2010 |
| |

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions Monsieur José Rohrer, Municipal des finances, toujours disponible malgré son emploi du temps très chargé, pour les explications fournies en réponse à nos questions.

2. Commentaires de la commission

La Commission a procédé à une analyse globale du budget, puis elle a passé en revue les différents postes.

Analyse globale

Le budget 2011 se caractérise par un excédent prévisionnel de charge de CHF 1'298'215.-, en diminution de CHF 343'758.- par rapport au budget 2010, soit environ 21 %. Cette différence s'explique par les facteurs déjà évoqués dans le cadre de l'arrêté d'imposition 2011 dont nous rappelons les principaux :

- **Facture sociale** : Diminution de CHF 1'100'000.-. Cela s'explique par un nouveau mode de calcul et par la bascule de 6 point d'impôts.
- **Fonds de péréquation** : Contribution en augmentation de CHF 565'000.-. Notre commune paraît pénalisée par le nouveau mode de calcul.
- **Charges imposées** par le canton, la confédération et les associations de communes (page 2 jaune) : CHF 4'395'215.- en diminution de CHF 498'363.-, soit -10 %, par rapport au budget 2010. Cette diminution est due à la bascule d'impôts. La Commune n'a que peu ou pas d'influence sur ces charges.
- **Enseignement secondaire** : Les coûts qui étaient en forte augmentation en 2009 semblent avoir trouvé leur régime de croisière.
- **Amortissements et intérêts** : Les premiers effets des nouveaux investissements se reflètent dans l'évolution de ces charges. L'augmentation des amortissements de CHF 219'785.- concernent principalement la déchetterie et l'assainissement du collège de la Chavanne. Les autres projets déploieront leurs effets dès 2012.
- **Impôt sur le revenu**. Malgré la bascule d'impôts (6 points de moins), les prévisions de l'impôt sur le revenu sont maintenues au niveau de 2010.
- **Taxes** : le nouveau règlement sur l'élimination des déchets, accepté par le Conseil communal le 4 novembre 2010, va générer un revenu supplémentaire de CHF 143'000.-.

Relevons encore quelques points significatifs :

- **Charges de personnel** (page 1 verte, poste 30) : CHF 2'029'200.- stable par rapport à 2010 (CHF 1'981'770.-) et correspondant aux augmentations statutaires et indexation ainsi qu'à des engagements à des salaires correspondants au marché. Il est à relever que le nombre d'ETP n'a augmenté que de 0.08 ETP en trois ans.
- **Investissements** (page rose) : Indépendamment des investissements consentis par le vote de différents préavis en 2010, les prévisions pour 2011-2012 s'élèvent à CHF 12'143'000.-. Pour couvrir ces coûts, il est prévu de souscrire de nouveaux emprunts. Le total des emprunts à fin 2011 est évalué à CHF 13'000'000.- (page 13 jaune). Ces emprunts ne couvriront pas les coûts des projets en cours, il faudra vraisemblablement contracter un montant supplémentaire de 5 millions à partir de 2012.

Cette situation est préoccupante, notre endettement devient excessif, il est de plus en plus nécessaire de disposer d'un outil de planification financière pour mieux cerner les conséquences de ce surendettement.

Relevons encore que le plan d'investissement proposé dans le budget est indicatif. Il ne fait pas l'objet d'un vote. Ce sont les préavis qui décident des investissements effectifs. La COFIN souhaite que la Municipalité propose des alternatives pour les investissements

Analyse détaillée des postes du budget

La Commission a évalué chaque poste des revenus et charges, tout en tenant compte de l'évolution des années antérieures. 39 explications complémentaires ont été demandées à la Municipalité, sans parler des pages vertes. Nous n'avons malheureusement pas disposé d'assez de temps pour pousser cette étude aussi loin que souhaité. Voici, à titre d'exemple, quelques-uns des points traités qui mériteraient un complément d'analyse :

- Les loyers perçus pour l'ancienne forge (compte 354) et l'abri public Pci (compte 354) ne couvrent même pas les frais d'électricité.
- **Charges/comptes par nature** (page 1 verte, poste 31) : en augmentation de CHF 140'709.-, soit 6.5 %. Par rapport aux comptes 2009, derniers chiffres confirmés, l'augmentation est d'environ 21%. Ce sont en fait les seuls comptes sur lesquels il y aurait un moyen de faire des économies. Ils sont en général surestimés pour parer aux imprévus. Nous comptons sur la Municipalité pour qu'au moment des comptes 2011, l'augmentation ne dépasse pas 5% par rapport aux comptes 2010.
- **Charges/comptes par nature** (page 1 verte, poste 318) les honoraires, frais d'analyses et d'expertises augmentent de CHF 32'500.- ou 13.2% par rapport au budget 2010, mais de 37.9% par rapport aux comptes 2009.
- **Charges/comptes par nature** (page 1 verte, poste 314) Entretien d'immeubles, routes et territoire augmentent de CHF 19'650.- ou 3.5% par rapport au budget 2010, mais de 19% par rapport aux comptes 2009.

Avec le nombre de rapports que nous avons à rendre ces dernières semaines, l'effectif réduit de la Cofin, nous sommes conscients de l'insuffisance de notre analyse, nous pensons que le budget proposé est réaliste et laisse une marge de manœuvre à la Municipalité

En conséquence, la COFIN ne propose pas d'amendements.

3. Conclusions

En résumé, l'étude du budget confirme l'analyse faite dans le cadre de l'arrêté d'imposition 2011 : l'augmentation de nos charges est importante, nos revenus ont tendance à stagner. Il en résultera une diminution sévère de notre marge d'autofinancement. Selon l'estimation de la Municipalité, on devrait faire face en 2011 à un excédent de charge de l'ordre de CHF 3 millions. Du jamais vu depuis longtemps à Cugy !

De plus, notre endettement qui était négligeable à fin 2008 est évalué à CHF 13 millions pour 2011, et devrait atteindre 18 millions dans les années suivantes, sans tenir compte de la dette externalisée de 8 à 10 millions contractée par le biais de l'ASICE pour le financement du collège. Face à cette situation, la commission des finances a de la peine à comprendre la munificence du Conseil dans l'octroi des crédits d'investissement.

Pour éviter que l'inéluctable augmentation d'impôt soit trop lourde, et pour que Cugy ne devienne pas une commune surendettée, nous ne pouvons que répéter notre recommandation : rigueur de la Municipalité dans la maîtrise des dépenses et sagesse du Conseil dans le choix et la priorité des investissements.

La Commission des finances vous propose, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 59/10 tel que présenté. Elle remercie la Municipalité et Madame Bertusi pour le soin apporté à l'élaboration du budget.

Cugy, le 27 novembre 2010

Jane Meylan

Samuel Droguet

Charles Leu

Philippe Muggli
Rapporteur

